

Implantée à Nantes mais opérante sur l'ensemble du territoire régional, la Maison de l'architecture s'affirme dans sa dimension de ressources, de réflexions, de diffusion et de création, afin d'apporter une contribution utile à la définition de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme comme des activités d'intérêt public.

L'association porte un engagement d'intérêt général, culturel, éducatif et artistique, autour des politiques publiques et des enjeux majeurs de société tels que la transition (sociale et écologique) des territoires et s'intéresse autant aux milieux urbains, ruraux que périurbains.

Pour cela, elle structure son activité autour d'actions culturelles qui convoquent l'architecture, le paysage, l'urbanisme et d'autres disciplines, dont les arts plastiques : Résidences d'architecture et de paysage, Expositions, Visites de chantier, Actions pédagogiques, Conférences, Publications écrites et audiovisuelles etc....

À travers ses actions, l'association positionne les professionnels de l'aménagement des territoires comme des acteurs culturels et économiques, porteurs d'une responsabilité sociale et environnementale.

La Maison de l'architecture partage son savoir-faire au sein du collectif régional PLAN 5, du Réseau des maisons de l'architecture et auprès d'autres organismes en France et à l'étranger, afin d'offrir à son public un horizon toujours plus large.

**Être adhérent de notre association vous permet de porter ces valeurs.**



Maison  
régionale de  
l'Archi  
des Pays de la Loire

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Société .....

Nom / Prénom .....

Adresse .....

Email .....

Téléphone .....

- prix libre**      **Je soutiens les actions de l'association**
- 1 €**      **Étudiants**
- 5 €**      **Jeunes diplômé.e.s (- de 5 ans), demandeur.e.s d'emploi**
- 25 €**      **Adhésion à titre individuel**
- à partir de 100 €**      **Agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage**  
L'adhésion profite à l'ensemble des collaborateurs de la structure
- 100 €**      **Associations**
- 500 €**      **Instit. publiques, collect. territoriales, établis. d'enseignement sup.**
- gratuit**      **1<sup>ère</sup> année d'inscription au Conseil de l'ordre des architectes**

Signature

#### Règlement par virement bancaire

CCM NANTES CATHÉDRALE

IBAN : FR76 1027 8361 8400 0132 6480 161

BIC : CMCIFR2A

Intitulé : Adhésion 2024 - votre nom ou celui de votre structure

#### Règlement ar chèque

À l'ordre de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire

#### Coupon complété à retourner

par mail [contact@maisonarchi.org](mailto:contact@maisonarchi.org)

ou par courrier **28 rue Fouré 44000 NANTES**